

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 26 JUIN 2023

Présidence : Daniel Poncet

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2023
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Nomination du bureau du Conseil général selon art. 8 du Règlement du Conseil général
7. **Préavis municipal n° 06/23** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
8. **Préavis municipal n° 07/23** relatif au taux d'imposition 2024
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
9. **Préavis municipal n° 08/23** relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois
Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
10. Interventions individuelles :
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Après les paroles de bienvenue adressées à l'assemblée par **M. Daniel Poncet**, Président, l'ordre du jour est lu, il ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 65 conseillers,

- 31 sont présents
- 30 se sont excusés
- 4 sont absents.

M. Ulrich Petereit s'étonne de ne pas avoir été appelé. N'étant plus membre du Conseil, il lui est rappelé qu'il lui sera possible de faire part de son désir d'être assermenté au point 3 de l'ordre du jour. M. Ulrich Petereit fait alors connaître son intention de ne plus être membre du Conseil compte tenu de son âge et d'être venu pour en prendre congé. Il assiste à l'assemblée en tant qu'auditeur.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2023

La lecture, même partielle, du PV n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 avril est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Néant.

4. Communications du Président du Conseil

M. Daniel Poncet informe le Conseil qu'il a contacté « Monsieur Fusion » cantonal, M. Laurent Curchod, Juriste à l'Etat de Vaud après la dernière assemblée du CG au sujet du préavis 05/23 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Chamblon, Mathod, Suscévaz et Treykovagnes. Le Président voulait s'assurer à posteriori du déroulement formellement correct concernant ce préavis, et plus concrètement le changement d'avis de la Municipalité par rapport à son préavis qui proposait initialement de lancer l'étude de la fusion des 4 communes.

M. Curchod a confirmé le déroulement correct de l'assemblée après discussion au sein de son Service. Il a rappelé l'art. 77 du Règlement du CG qui prévoit que la Municipalité peut retirer un préavis – donc modifier son avis – tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le CG.

Ensuite, le Président remercie les personnes qui ont organisé l'événement « Livres en fête » qui a eu lieu le 17 juin 2023 à Chamblon. D. Poncet salue cette belle initiative qui anime notre village.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, syndic, salue l'assemblée et remercie **M. Daniel Poncet** pour sa demande auprès de l'autorité Cantonale compétente permettant ainsi d'obtenir l'approbation de la conformité du déroulement de la partie traitant du projet de fusion lors du précédent Conseil général.

M. Max Holzer prie d'excuser l'absence de **M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal, en vacances et donne la parole à **M. Jonathan Marendaz** qui rappelle que dans le cadre du jumelage de Chamblon avec la Commune de Bellegarde-en-Marche il est prévu que cette année une délégation des habitants de Chamblon se rende à Bellegarde-en-Marche du 15 au 17 septembre. Compte tenu du faible nombre d'inscriptions rentrées à ce jour, le délai fixé au 15 juin pour s'annoncer est prolongé. Il invite les membres à s'inscrire soulignant un accueil sympathique à l'issue d'un voyage conduisant au sein de cette France profonde. À titre d'encouragement la Commune de Chamblon alloue un montant de CHF 80.- par personne.

6. Nomination du bureau du Conseil général selon l'art. 8 du Règlement du Conseil général.

Avant de passer à la nomination bureau du Conseil général selon art. 8 du Règlement du Conseil général, **M. Daniel Poncet** rappelle que le secrétaire et sa remplaçante ainsi que les membres des commissions sont élus pour la législature.

Les nominations s'effectuent ensuite en rencontrant peu d'enthousiasme de la part des conseillères et conseillers.

Toutefois **M. Mizraji Edourado** puis **Mme Roseline Hofmann** acceptent de prendre la fonction de scrutateur, respectivement scrutatrice.

Mmes Christine Brauch et **Véronique Haas**, actuelles scrutatrices respectivement suppléante scrutatrice, et absentes ce soir sont proposées suppléantes scrutatrices provisoirement par **M. Daniel Poncet**, ce dernier prendra contact dans les jours qui suivent avec ces personnes pour obtenir leur consentement.

*Note après l'assemblée : **Mmes Christine Brauch** et **Véronique Haas** acceptent la fonction de suppléantes scrutatrices.*

Mme Marie-Claire Pilloud, suppléante du Président du Conseil général, également absente a cependant fait savoir qu'elle accepte une réélection. Elle est ainsi réélue tacitement à cette fonction.

Finalement, le Président du Conseil est réélu par acclamation.

7. **Préavis municipal n° 06/23** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022

La parole est donnée par **M. Max Holzer, syndic**, à **Mme Françoise Schenk** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances, ensuite de quoi la discussion est ouverte, **M. Max Holzer** et **Mme Arlette Sunier** restant à disposition de l'assemblée pour toutes questions.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis 06/23**, entendu le rapport de la commission et des finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2022, tels que présentés

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2022.

Ainsi délibéré par 31 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail.

8. **Préavis municipal n° 07/23** relatif au taux d'imposition 2024

La parole est donnée par **M. Max Holzer** à **M. Simon Pilloud** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

M. Max Holzer tient à préciser que l'importante différence négative entre le budget et l'exercice 2022 à propos de l'impôt sur le revenu est due à des correctifs sur l'année 2020 et souhaite que cela ne se reproduise pas.

Quant au niveau d'endettement fixé à CHF 10 millions il est respecté. En ce qui est des dettes, il est important de distinguer plusieurs types de dettes. Ainsi le bâtiment scolaire, par exemple, est la source d'une dette de CHF 4 millions, mais celle-ci et les intérêts qu'elle génère sont couverts par l'ensemble des 11 communes. Par contre d'autres dettes sont purement communales comme l'eau.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 07/23**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 31 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

9. Préavis municipal n° 08/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

En l'absence de **M. Jean-Pierre Blanc**, responsable du dossier, **M. Daniel Poncet** confirme que c'est le 11 août 2022 qu'un rapport favorable concernant le sujet de ce préavis a été rendu par la commission ad hoc de Chamblon, elle n'était donc pas la dernière qui l'a rendu en avril 2023 ! **M. Max Holzer** se dit prêt à répondre à d'éventuelles questions bien que pas familiarisé dans ce domaine, il recommande de faire confiance à la commission chargée de l'étude de ce préavis.

C'est **M. Daniel Heiz** qui donne lecture du rapport de la commission.

M. Max Holzer précise encore que l'objet du préavis n'a pas d'incidence pour la commune, les JSP paient leur cotisation et leur équipement est à la charge du SDIS, ensuite de quoi la discussion est ouverte.

M. Daniel Poncet rend attentive l'assemblée que suite à une erreur qui s'est glissée dans l'objet à voter il faut comprendre « Annexe n°2 » à la place « d'Avenant n°2 » ; cette modification est acceptée tacitement par les membres du Conseil général, un vote n'est pas demandé.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 08/23**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accepter l'Avenant n° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 2 : d'accepter l'Annexe n° 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : d'accepter l'entrée en vigueur de la modification des buts de l'Association dès son approbation par le Conseil d'État.

Ainsi délibéré par 31 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

10. Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Jean-Marc Thévenaz fait part de constatations de vitesses excessives par des véhicules montant le Chemin du Ruz et de l'absence d'une signalisation de perte de priorité ; il s'inquiète de savoir où en est l'avancement des travaux pour la mise en place des zones à 30 km/h.

Réponse lui est donnée par **M. Blaise Nicole**, Municipal : les travaux sont toujours en cours et la mise en place sur l'ensemble du territoire est prévue pour la fin de l'année. Le projet a été affiné, en particulier à propos du Chemin Derrière-la-Ville.

M. Jean-Pierre Zimmerli rapporte aussi que le Chemin du Ruz est très utilisé par des véhicules en provenance d'Orbe et se rendant à l'hôpital et demande s'il serait possible de limiter l'accès à ce chemin aux Riverains.

M. Max Holzer signale que ce chemin relève du domaine public, par conséquent cette demande ne peut être satisfaite.

M. Eduardo Mizraji demande si avec le nouvel éclairage par LED il serait possible de revenir à un éclairage nocturne sans interruption.

L'installation de l'éclairage LED n'est pas encore terminée déclare **M. Max Holzer**. À l'avenir un pilotage sera possible ; le projet est de réduire la puissance d'éclairage de 20% à certains endroits et de 100% ailleurs tout en tenant compte des passages piétons. Il n'est pas envisagé un éclairage dynamique, les expériences réalisées n'ont pas apportées de résultats convaincants.

Serait-il possible d'allumer 1 luminaire sur 2 demande **Mme Christiane Berney**, elle suggère aussi d'examiner la nécessité d'éclairer en continu la nuit les panneaux d'information sur le bâtiment communal.

M. Max Holzer estime qu'il n'est pas encore certain techniquement de pouvoir allumer 1 luminaire sur 2, quant à l'éclairage des panneaux d'information il en prend note afin de déterminer la faisabilité.

M. Daniel Brauch fait remarquer que l'éclairage orange de la route en direction de la caserne au-delà du réservoir reste allumé sans interruption la nuit.

M. Max Holzer informe que cela est du ressort de la caserne, une lettre sera néanmoins faite. Il évoque aussi les problèmes rencontrés avec l'éclairage dans certains espaces du bâtiment scolaire, celui-ci étant resté allumé en permanence pendant 6 mois. L'entreprise en charge de la domotique installée dans ce bâtiment n'étant pas située à proximité, faire appel à elle fréquemment aurait provoqué d'importants coûts.

M. Daniel Poncet rend hommage à **M. Ulrich Petereit** venu prendre congé du Conseil général et le remercie de son intérêt.

Mme Monique Fiaux adresse des remerciements à la Municipalité pour les travaux d'aménagements et d'embellissement effectués au cimetière.

M. Max Holzer rappelle que ces travaux avaient été acceptés par le Conseil général.

b) Interventions et remarques complexes

Néant

M. Daniel Poncet remercie les membres du Conseil pour leur participation, leur souhaite un bel été et leur donne rendez-vous le lundi 25 septembre.

La séance est close à 20 heures 20.



Pièces jointes :

- Les rapports des commissions

VALIDÉ



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°06/23 du 26 Juin 2023 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM, Damien Degrange, Bruno Karlen, Simon Pilloud et Antoine Rouiller a pris connaissance des comptes 2022, du rapport de gestion, du préavis municipal correspondant à cet objet, ainsi que du « Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2022 » établi par la fiduciaire du Groupe FIDEXPERT.

Notre Commission a procédé par pointage à des analyses spécifiques et s'est principalement focalisée sur les postes et fluctuations importantes.

Lors de nos pointages, nous nous sommes par exemple intéressés aux éléments suivants :

- Un dépassement de près du double du budget du compte 3185.01 « PAcom et Village ancien - honoraires ». La justification est que la procédure prend plus de temps que prévu, avec de nouvelles étapes obligatoires qui nécessitent l'intervention de divers bureaux (ingénieurs et autres) ;
- Une importante différence négative de CHF 258'231.66 par rapport au budget concerne l'impôt sur le revenu. Cette différence est principalement due à des correctifs de 2020. A noter que ce poste avait été budgété selon les recommandations de l'état.
- A l'inverse, le poste « impôt sur les gains immobiliers » révèle, par exemple, une différence positive de CHF 46'530.25.
- L'exercice 2022 se solde par une perte nette de CHF 56'454.69 après amortissements et prélèvements aux financements spéciaux.

Nous tenons à remercier très sincèrement la Municipalité, la boursière et la secrétaire pour les réponses claires et précises à nos questions. La présentation et les annotations faites sur les comptes sont toujours fortement appréciées.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2022 tels que présentés

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2022.

Chamblon, le 26 juin 2023

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Simon
Pilloud

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°07/23 du 26 juin 2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Bruno Karlen, Antoine Rouiller et Simon Pilloud a pris connaissance du préavis municipal 07/23 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses précises à ses questions et l'en remercie.

Comme mentionné dans la liste du préavis municipal, plusieurs grands travaux sont prévus les prochaines années. La Municipalité souhaite répartir ces investissements sur plusieurs années dans le but d'en lisser les dépenses et maintenir un taux d'imposition de 66% en vigueur depuis 2012.

Il apparaît juste et prudent de ne pas se reposer sur des rentrées qui devraient être engendrées si le projet du quartier de l'hôpital se concrétise.

Le niveau d'endettement de la commune de Chamblon au 31.12.2022 était de CHF 6'387'441.90. D'après la Municipalité, l'addition des investissements prévus ne devraient vraisemblablement pas engendrer un dépassement du plafond d'endettement.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Chamblon, le 26 juin 2023

Françoise
Schenk

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Antoine
Rouiller

Simon
Pilloud

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal
N° 08/23 relatif à la modification des buts de l'Association
intercommunale en matière de défense incendie et secours de la
région du Nord vaudois**

Préambule

La commission, composée de Messieurs André Gerber, Bruno Karlen et Daniel Heiz, s'est réunie en date du 5 juin 2023 pour examiner le dit préavis. Outre le préavis municipal, elle avait à sa disposition le Rapport au conseil intercommunal du SDIS régional du nord vaudois concernant la modification des buts de l'association du 31 août 2022, l'Avenant N° 1 aux statuts de l'association précitée, l'Annexe N° 2 aux dits statuts ainsi qu'un extrait des décisions du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022.

Commentaires

La commission a examiné de manière détaillée les documents qui lui ont été soumis. Elle a également pris connaissance d'un article paru ce jour dans 24heures sous le titre « La relève des pompiers viendra de toute la région ».

La commission est convaincue à l'unanimité du bien-fondé des modifications sollicitées, qui permettront d'ouvrir l'activité des Jeunes Sapeurs Pompiers aux 40 communes membres du SDIS.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'approuver les conclusions du préavis municipal, après en avoir remplacé à son article 2 l'Avenant N° 2 par l'Annexe N° 2.

Chamblon, le 5 juin 2023

La commission :

Bruno Karlen



André Gerber



Daniel Heiz

